FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 361
Moto-Club —— MC CRESTOIS
N° d'affiliation —— 0295
Date —— 9 Septembre 2018
Lieu —— Vaunaveys / Creot "des Schrie
Organisateur technique - MOTO CLUB CRESTOIS
E-mail —— daniel.veyrie@gmail.com
Téléphone —— 06 84 68 21 75

19 JUIN 2018

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course —— DUVERT Philippe Licence : 214 674
Président du Jury ou Arbitre* —— DOULCIER Liliane Licence : 248 168
Membre du Jury —— AVET Justine Licence : 220 221
Membre du Jury —— DANNONAY Stéphane Licence : 126 909
Commissaire technique responsable —— MARTIN Jean Marie Licence : 221 840
Responsable du chronométrage —— DUVERT Sylvie Licence : 244 014

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
65 cc	7	12	65 cc	32 €
85 cc	9	15	85 cc	32 €
125 cc	13		125 cc	42 €
MX 2	15		250 4T	42 €
MX1	15		450 cc	42 €
Veterano	38		125/250/450	42 €

Engagement :
Site Internet —— Engag - sports
Contact ——
Téléphone ——
E-mail ——

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 6,00 Euros
Caution : /

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Dr CHAMLI Hassan
Nombre de secouristes 8
Hôpital le plus proche ..... CREST
Nombre d'ambulance(s) ..... /
Temps de trajet (en min) ..... 10 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... Leo Sète Reo
Adresse ..... 26400 CREST

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... 1350 m
Largeur minimum de la piste ..... 6 m
Largeur de la grille ..... 35 m
Longueur de la ligne droite de départ ..... 70 m
Nombre d'OCP* 16
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 19 Juin 2018	Date : 21 JUIN 2018	Date : 06/08/18
	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES ZA 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL 04 75 55 22 50	Numéro : 18/0811

HORAIRES

SAMEDI	**CONTRÔLE DES LICENCES**	**16h00 à 20h00**
	CONTRÔLE TECHNIQUE	
DIMANCHE	**CONTRÔLE DES LICENCES**	**6h45 à 8h00**
	CONTRÔLE TECHNIQUE	
	1° ESSAI	
8h 00	250 cc 4T A	12'
8h 15	250 cc 4T B	12'
8h 30	450 cc	12'
8h 45	125 cc	12'
9h 00	SENIORS	12'
9h 15	Espoirs 65cc	10'
9h 30	Espoirs 85cc	12'
	2° ESSAI	
9h 45	250 cc 4T A	12'
10h 00	250 cc 4T B	12'
10h 15	450 cc	12'
10h 30	Espoirs 65cc	10'
10h 45	125 cc	12'
11h 00	SENIORS	12'
11h 15	Espoirs 85cc	12'
	1° MANCHE	
11h 30	250 cc 4T A	15'+1T
11h 55	Espoirs 65cc	12' + 1T
	REPAS	
	1° MANCHE	
13h 15	250 cc 4T B	15'+1T
13h 40	450 cc	15'+1T
14h 05	125 cc	15'+1T
14h 30	SENIORS	15'+1T
14h 55	Espoirs 85cc	15'+1T
	2° MANCHE	
15h 20	Espoirs 65cc	12' + 1T
	ENTRACTE	
	2° MANCHE	
15h 45	250 cc 4T A	15'+1T
16h 10	250 cc 4T B	15'+1T
16h 35	450 cc	15'+1T
17h 00	125 cc	15'+1T
17h 25	SENIORS	15'+1T
17h 50	Espoirs 85cc	15'+1T
	FINALE	
18h 15	250 4T/450cc/125cc	15' +1T
	REMISE DES PRIX	